

Berne, 5 juillet 2019

Communiqué de presse

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) décide de réduire les contributions des caisses-maladie aux prestations de soins à domicile – une décision inacceptable.

Le DFI a annoncé de réduire les contributions des caisses-maladie aux prestations de soins à domicile de 3,6% à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour Aide et soins à domicile Suisse, cette décision est incompréhensible, car elle contredit le principe de «l'ambulatoire avant le stationnaire». Il appartient à présent au financement résiduel de combler cet écart et de compenser entièrement la réduction de 3,6 %.

En décidant de réduire les contributions des caisses-maladie aux prestations d'aide et de soins à domicile, le DFI va à l'encontre du principe de «l'ambulatoire avant le stationnaire». Depuis des années, il y a une évolution délibérée vers l'aide et les soins à domicile. Et c'est précisément ce secteur qui doit maintenant accepter des réductions des contributions des assureurs maladie. C'est incompréhensible.

Au travers de cette décision, les cantons et les communes sont, dans l'ensemble, financièrement déchargés en tant que responsables du financement résiduel. Aide et soins à domicile Suisse s'attend donc à ce que la réduction des contributions résultant de la modification de l'ordonnance soit intégralement compensée par les responsables du financement résiduel.

Par sa décision, le DFI s'accommode délibérément de l'affaiblissement des soins ambulatoires. Aide et soins à domicile Suisse fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les soins ambulatoires continuent à être rétribués de manière adéquate à l'avenir.

Pour plus d'informations

Marianne Pfister, Directrice Aide et soins à domicile Suisse, tél. 079 712 50 01, pfister@spitex.ch

Aide et soins à domicile Suisse

Aide et soins à domicile Suisse est l'association faîtière nationale de 24 associations cantonales comptant près de 580 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (organisations d'aide et de soins à domicile reconnues d'utilité publique et de droit public) en Suisse. Près de 38 700 collaborateurs apportent des soins et accompagnent chaque année près de 284 000 clientes et clients, afin de leur permettre de continuer à vivre dans leur environnement familial. 81% des clientes et clients de Aide et soins à domicile Suisse sont pris en charge par des organisations à but non lucratif d'aide et de soins à domicile.

www.spitex.ch